

Hausse de la dépense de protection de l'environnement en 2010, mais baisse des investissements

La dépense liée aux activités de protection de l'environnement atteint près de 46 milliards d'euros en 2010, en hausse de 3,1 %, malgré une baisse des investissements (1,5 %). Le rythme de progression de cette dépense, qui avait ralenti en 2009, reprend, mais reste cependant moins soutenu qu'entre les années 2000 et 2008, où la progression annuelle dépassait 5,3 %. La dynamique de la dépense de protection de l'environnement suit celle du produit intérieur brut à prix courants, dont la croissance, interrompue en 2009, reprend en 2010 (2,7 %). Le retournement de tendance observé l'an passé pour les investissements dans les domaines de la protection de l'environnement se confirme et le recul amorcé en 2009 se poursuit (baisse de 1,5 % en 2010). À l'exception des dépenses de gestion des eaux usées et de lutte contre le bruit, les dépenses des différents domaines de protection de l'environnement et notamment celles de gestion des déchets augmentent. Les entreprises supportent toujours la plus grande part relative de la dépense totale (36,4 %), mais la part des ménages augmente.

La dépense de protection de l'environnement mesure la participation financière des ménages, des entreprises et des administrations publiques pour la prévention, la réduction ou la suppression des dégradations de l'environnement. Cette dépense prend en compte les consommations et les investissements en produits environnementaux, ainsi que les transferts entre agents (aides, paiements pour le service de gestion des déchets...). Le cadre comptable européen et celui des Nations unies¹ définissent sept domaines de protection de l'environnement : la protection de l'air et du climat, du sol, des eaux souterraines et de surface, de la biodiversité et des paysages, contre les radiations, la gestion des eaux usées, des déchets et la lutte contre le bruit et les vibrations. Le compte de dépense de protection de l'environnement est structuré en neuf parties correspondant aux sept domaines de protection de l'environnement, à la recherche et développement et aux autres activités de protection de l'environnement. Compte satellite des comptes nationaux, le compte de dépenses de protection de l'environnement décrit les transactions relatives à la protection de l'environnement en cohérence avec le cadre national. La dépense de protection de l'environnement est construite pour pouvoir être comparée avec les agrégats des comptes nationaux tels que le produit intérieur brut (PIB) ou le revenu national brut.

En 2010, les dépenses de protection de l'environnement croissent plus vite que le PIB

En 2009, dans un contexte de récession les dépenses de protection de l'environnement, bien que liées à l'activité économique, ont assez bien résisté. En 2010, ces dépenses repartent à la hausse, + 3,1 % à 45,7 milliards d'euros de façon plus marquée que le PIB qui croît de 2,7 %. Certains programmes pluriannuels et subventions des administrations publiques sont en effet peu dépendants des aléas de l'activité économique ; par exemple les aides des agences de l'Eau, la gestion des parcs naturels régionaux ou les subventions pour les achats de produits plus respectueux de l'environnement. Les chocs conjoncturels ont par ailleurs pu être atténués du fait que certaines dépenses soient programmées sur plusieurs années ou contraintes par le calendrier, comme c'est le cas pour la mise aux normes des installations de traitement des eaux usées.

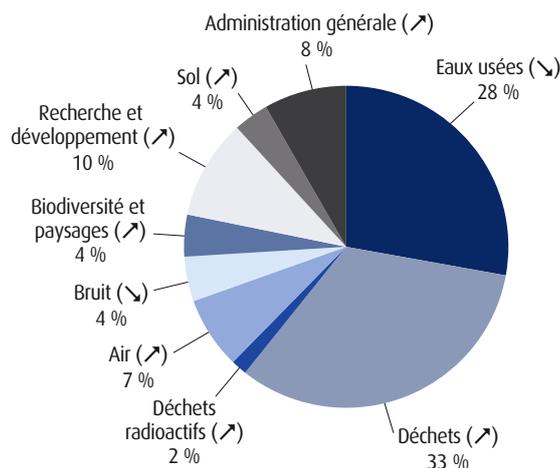
Hausse de la dépense, mais baisse des investissements

En 2010 les dépenses de protection de l'environnement représentent 2,4 % du PIB, en augmentation de près de 0,4 point depuis 2000. Mais le ralentissement général de l'économie s'est répercuté sur le niveau de la dépense en capital qui recule encore en 2010 (- 1,5 %).

¹ Système européen pour le rassemblement des informations économiques sur l'environnement (Seriée) et Système de comptabilité économique et environnementale intégrée (SCEE, plus connu sous son acronyme anglais SEEA).

Pour la deuxième année consécutive, et malgré le caractère obligatoire de certaines dépenses de protection de l'environnement (obligation de traitement des eaux usées avant rejet, limites d'émissions sonores...) qui peuvent faire lever sur la dépense globale en la maintenant à un niveau élevé, les investissements reculent, alors qu'ils augmentent pour l'ensemble de l'économie nationale (2,5 % et 7,2 % pour les seules entreprises). Cette baisse de la dépense en capital pour la protection de l'environnement, moins forte que l'année précédente, laisse penser que les effets de la crise économique pourront être ressentis pendant plusieurs années, malgré la bonne orientation des grands agrégats économiques. En effet, selon l'Insee, la demande intérieure à prix courants, après un épisode de baisse en 2009, croît de 2,7 %. La consommation finale des ménages, en légère baisse en 2009, augmente de nouveau (2,5 %), celle des administrations publiques qui n'a pas connu de diminution en 2009, reste en hausse en 2010 (3,1 %).

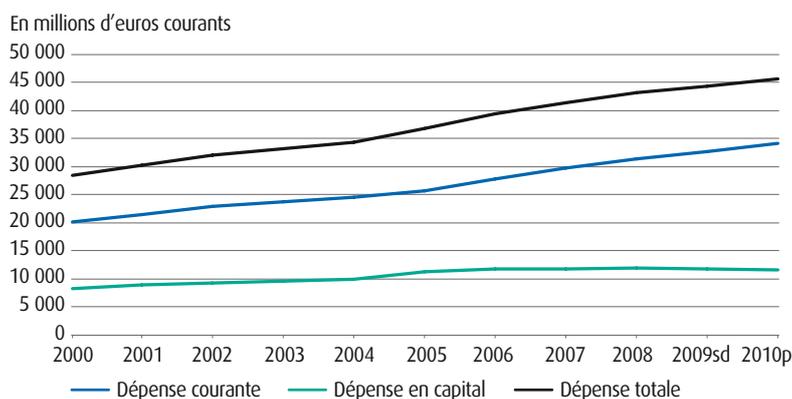
Répartition de la dépense totale de protection de l'environnement en 2010



Note : données provisoires.

Source : SOeS.

Évolution de la dépense de protection de l'environnement



Note : sd = données semi-définitives, p = données provisoires.

Source : SOeS.

Les dépenses de gestion des eaux usées en légère baisse pour la deuxième année

À l'instar des années antérieures, les dépenses de gestion des eaux usées et des déchets constituent la majeure partie de la dépense de protection de l'environnement (60,7 %). Depuis le début des années 2000, la part de ces deux domaines s'est cependant réduite au profit des dépenses de recherche et développement, de protection de l'air ou encore d'administration générale. Les hausses importantes des dépenses dans tous ces domaines ont entraîné celle de la dépense totale. En 2010, la croissance de la dépense de protection de l'environnement, bien que plus forte que l'année précédente reste en deçà de sa moyenne annuelle en valeur courante (4,8 % depuis 2000).

La diminution de la dépense de gestion des eaux usées, déjà observée en 2009, se poursuit en 2010. Si cette baisse (- 0,6 %) est peu perceptible en termes de niveau de la dépense en euros courants, il s'agit cependant d'un phénomène nouveau. Cette tendance s'explique notamment par la baisse de la dépense en capital d'assainissement collectif et dans une moindre mesure d'épuration des eaux industrielles. Ce domaine contribue en très grande partie à la diminution des investissements observés pour l'ensemble des dépenses de protection de l'environnement.

La dépense consacrée à la lutte contre le bruit recule de 2,5 % en 2010, après être restée stable en 2009. Toutes les composantes de la dépense sont en baisse. Celle-ci touche notamment les dépenses d'isolation acoustique des logements neufs et d'investissement en outils de lutte contre le bruit industriel.

La progression de la dépense de gestion des déchets accélère en 2010 (5,8 % en 2010), sa composante relative aux déchets municipaux, qui en représente presque les deux tiers (60,8 %), augmentant de 5,9 %. Cette dernière augmente en moyenne de plus de 6 % par an entre 2000 et 2010, en lien avec une amélioration du service, résultant du développement de la collecte sélective, associée à des modes de traitements plus complexes et plus coûteux.

La dépense de protection de l'air augmente (4,8 %), à un rythme cependant moins soutenu qu'en 2009. La chute brutale des investissements des entreprises correspond à l'aboutissement de la procédure de mise aux normes des Installations industrielles classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Dans le même temps, les dépenses en faveur des biens adaptés² connaissent une forte hausse. En particulier, la dépense en agrocarburants qui avait déjà explosé en 2009, continue de croître, en partie en raison de la hausse du surcoût à la production due à celle des cours des matières premières agricoles. D'autre part, les

² Au sens du *Seriée*, les biens adaptés rendent des services analogues à d'autres biens mais sont à la fois plus chers et moins polluants.

ventes de véhicules GPL et bicarburant essence/GPL sont multipliées par trois en un an. Le coût à l'État du dispositif de bonus-malus écologique, instauré au 1^{er} janvier 2008 pour encourager l'achat de véhicules moins polluants, est resté stable, à 517 millions d'euros en 2010.

Fortement portées par les administrations publiques, les dépenses de protection de la biodiversité et des paysages progressent à un rythme soutenu (6,8 %). Ce domaine bénéficie du contexte favorable créé par l'année internationale de la biodiversité et la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement qui fixe plusieurs objectifs afin de stopper la perte de la biodiversité à l'horizon 2010.

Les dépenses de recherche et développement pour la protection de l'environnement poursuivent leur croissance (2,4 %), mais moins rapidement qu'en 2009 (12,2 %). La légère baisse des efforts consentis par les entreprises dans ce domaine est compensée par la hausse de la dépense des administrations publiques qui fait suite aux engagements pris dans le cadre du Grenelle.

Les dépenses de protection des sols et des eaux souterraines restent relativement stables en 2010, après avoir chuté en 2009. À une baisse de 9,5 % en 2009 succède une faible hausse en 2010 (1,0 %). La reprise des investissements, fortement orientés à la baisse l'année précédente explique cette tendance. Le recul de la dépense courante vient pour l'essentiel de la baisse des transferts (en partie aux agriculteurs) destinés à la prévention des infiltrations polluantes. Le fait que la transition entre anciens et nouveaux dispositifs d'aide de l'État soit encore en cours en 2010 justifie ce tassement des dépenses.

La gestion des déchets radioactifs est le domaine pour lequel le moins de dépenses sont réalisées. Malgré une progression de 5,7 % en 2010, les montants dépensés représentent moins de 2 % de l'ensemble des dépenses de protection de l'environnement. La quasi-totalité des dépenses de gestion des déchets radioactifs est financée, conformément à la loi, par les producteurs eux-mêmes.

La dépense d'administration générale est entraînée par l'intervention accrue des ministères, des établissements publics et des collectivités territoriales en faveur de la protection de l'environnement. Ces administrations publiques mènent des actions qu'on ne peut affecter à un domaine unique de la protection de l'environnement. Dès lors, les dépenses apparaissent dans le compte transversal d'administration générale. De plus, ces administrations distribuent des aides aux ménages et aux entreprises. Après avoir marqué le pas en 2009, ces dépenses repartent à la hausse en 2010 (6,7 %).

Progression de la part des ménages dans le financement

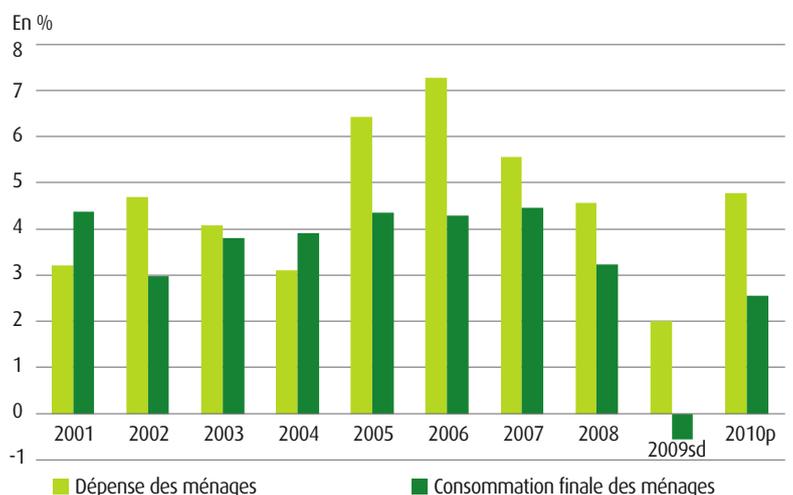
Les entreprises financent 36,4 % de la dépense de protection de l'environnement, les administrations publiques 35,8 % et les ménages 27,3 %. Le solde est financé par le reste du monde, et plus particulièrement par les institutions européennes.

70 % de la dépense de lutte contre le bruit est financée par les ménages

Les ménages participent au financement de la dépense de protection de l'environnement pour un montant de 12,5 milliards d'euros en 2010, en hausse de 4,8 %. Ils sont les principaux contributeurs au financement de la lutte contre le bruit et de la gestion des eaux usées, dont ils paient respectivement 70,2 % et 39,3 % des dépenses. Ils financent également une grande part de la gestion des déchets (34,3 %). Cette dernière dépense représente, avec celle de gestion des eaux usées, 81,3 % de leur effort de financement. La diminution de la construction de logements neufs depuis 2007 a pesé à la baisse sur la dépense d'isolation acoustique des logements (fenêtres isolantes). D'une façon plus générale, en termes de lutte contre le bruit, la participation des ménages est en hausse.

Du point de vue de la protection de l'air, les ménages sont les premiers acquéreurs de produits adaptés et connexes, plus respectueux de l'environnement, tels les chaudières à condensation ou le GPL. Ils réalisent en effet 75,5 % des dépenses associées à l'acquisition de tels produits, en hausse de 22,9 % en 2010. Ils perçoivent des aides publiques et ne financent donc qu'une partie de leur dépense de protection de l'air qui reste stable par rapport à l'année précédente.

La dépense des ménages pour la protection de l'environnement progresse plus fortement, tandis que la consommation finale des ménages repart à la hausse

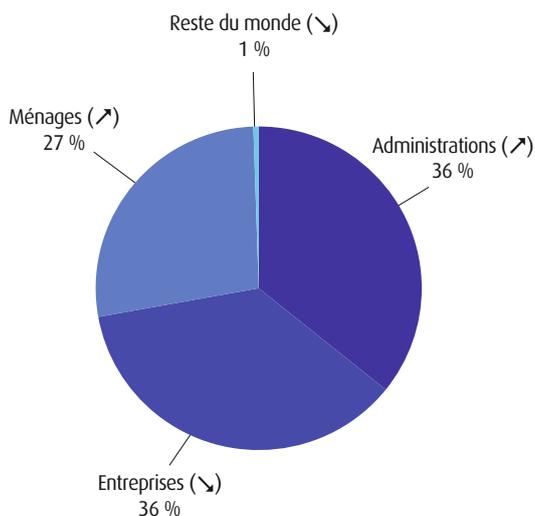


Note : sd = données semi-définitives, p = données provisoires.

Source : Insee et SOeS.

La part de la dépense de protection de l'environnement dans la consommation finale des ménages reste stable à 1,1 %. En 2010, cette dernière a progressé après avoir légèrement reculé en 2009, tandis que la dépense de protection de l'environnement financée par les ménages restait orientée à la hausse (4,8 % en 2010 et 2,0 en 2009).

Répartition du financement entre secteurs institutionnels et évolution des parts relatives en 2010 par rapport à l'année précédente



Source : SOeS.

Ralentissement de la progression du financement des entreprises

16,6 milliards d'euros ont été dépensés en 2010 par les entreprises au titre de la protection de l'environnement, soit une hausse de 1,8 % au regard de l'année précédente. Les principaux postes de cette dépense restent ceux afférents à la gestion des déchets et des eaux usées, qui constituent respectivement 43,0 % et 23,5 % de leur dépense totale. Les entreprises supportent également une grande partie de la dépense de protection du sol, assumant dans ce domaine 58 % du financement.

La part de la recherche et développement dans la dépense totale des entreprises se stabilise en 2010. Elle est passée de 6,7 % en 2000 à 12,2 % en 2010.

Hausse du financement des administrations

Les administrations publiques financent la dépense de protection de l'environnement à hauteur de 16,3 milliards d'euros en 2010, ce qui représente 35,7 % de la dépense, en hausse de 3,2 % par rapport à l'année précédente et de 5,8 % depuis 2000. Elles supportent la majeure partie des dépenses de protection de la biodiversité (73 %) et de la recherche et développement (56 %), directement ou au travers d'aides publiques, ainsi que la totalité de la dépense d'administration générale. Elles interviennent fortement dans le financement des investissements pour la gestion des eaux usées et des déchets.

Méthodologie

Ce document a été produit à partir des comptes économiques de protection de l'environnement. Ces comptes couvrent l'ensemble des actions et activités visant à la prévention, la réduction et l'élimination des pollutions ainsi que de toute autre dégradation de l'environnement. Le cadre méthodologique adopté au niveau européen est principalement constitué du Serié (Système européen de rassemblement de l'information économique sur l'environnement) et de la Cepa (Classification des activités et dépenses de protection de l'environnement). Pour être considérées comme relevant de la protection de l'environnement, les actions, les activités ou des parties de celles-ci doivent satisfaire le critère de finalité, c'est-à-dire que la protection de l'environnement doit être l'objectif premier.

Growth of environmental protection expenditure, but shrinkage of investments

The expenditure related to the activities of environmental protection reached nearly 46 billion euros in 2010, up 3.1%, despite a fall in investment (1.5%). The expenditure, which had slowed down in 2009, resumed its rate of progression in 2010, this latter was still lower than between the years 2000 and 2008, when annual increase exceeded 5.3%. The dynamics of environmental protection expenditure is connected with the one of the gross domestic product at current prices, whose growth was interrupted in 2009 and resumed in 2010 (2.7%). The trend reversal observed previously for investments in the environmental protection domains continues and the downturn begun in 2009 went on (down 1.5% in 2010). Except for wastewater management and noise abatement, expenditures in the various fields of environmental protection increase, in particular those for waste management. The private enterprises still were bearing the largest relative share of total expenditure (36.4%), but the share of households goes up.

Pour en savoir plus :

• CGDD-SOeS, 2012. *L'économie de l'environnement en 2010 - Rapport de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement - édition 2012*. Orléans : SOeS. 104 p. (collection Références).

Samuel Balmard, SOeS.

le point sur

Commissariat général
au développement
durable

Service de l'observation
et des statistiques

Tour Voltaire
92055 La Défense cedex
Mél : diffusion.so.es.cgdd@
developpement-durable.
gouv.fr

Fax : (33/0) 1 40 81 13 30

Directeur de la publication :
Sylvain Moreau
Rédactrice en chef :
Anne Bottin

Coordination éditoriale :
Corinne Boitard

Conception et réalisation :
FROMATIQUES ÉDITIONS
Impression : Bialec, Nancy
(France), utilisant du papier
issu de forêts durablement
gérées.

ISSN : 2100-1634

Dépôt légal : août 2012